

## TEMPS D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES - TAP

Les TAP ont été mis en place par la réforme des rythmes scolaires en 2013 afin de développer l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant, ainsi que le développement d'une curiosité, d'un esprit critique et d'une culture générale et scientifique.

La Municipalité propose 1 h de TAP de 16 h à 17 h encadrée par des animateurs diplômés et un intervenant extérieur selon la thématique abordée.

Les TAP concernent les enfants scolarisés dans les 3 écoles de Grandchamp-des-Fontaines, de la grande section au CM2.

[> Règlement des TAP](#)

[> Guide Pratique Rentrée 2019](#)

Le programme des TAP est édité à l'année.

A partir du mercredi 4 septembre à 19 h et jusqu'au mercredi 11 septembre : les familles sont invitées à s'inscrire et réserver sur [l'espace famille](#) ☰.

Téléchargez le programme des TAP 2019-2020 par école :

[> Programme de l'école Robert-Desnos](#)

[> Programme de l'école de la Futaie](#)

[> Programme de l'école St-Joseph](#)



### La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📧 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h**

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

**Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

**Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)